

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1096^e séance, tenue le mardi 12 décembre 2017,
à 14 heures, à la salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Mme Louise Béliveau; les doyens : M. Christian Blanchette, Mme Isabelle Panneton, M. Michel Carrier, Mme Michèle Brochu, M. Paul Lewis, Mme Francine Ducharme, Mme Lyne Lalonde, M. Jean-François Gaudreault-DesBiens; le représentant de l'École Polytechnique : M. Yves Boudreault (en l'absence de M. Pierre Baptiste); les membres nommés par l'Assemblée universitaire : M. Tony Leroux; les membres nommés par le Conseil de l'Université : la vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, Mme Sylvie Normandeau, un officier de la FESP : M. Jean-François Angers; un officier de la Faculté de médecine : M. Pierre Belhumeur; des officiers de la Faculté des arts et des sciences : Mme Sophie Parent, Mme Marie-Marthe Cousineau; les étudiants : Mme Jessica Bérard, Mme Andrée-Anne Lefebvre, M. Nicolas St-Onge, M. Denis Sylvain; la chargée de cours : Mme Françoise Guay; des observateurs : Mme Marie-Claude Binette, Mme Louise Demers, Mme Claude Mailhot; le journaliste de Forum : M. Mathieu-Robert Sauvé

INVITÉS : pour la délibération CE-1096-5.1, de la Faculté des sciences infirmières : Mme Caroline Larue, vice-doyenne aux cycles supérieurs, et M. Alain Legault, professeur agrégé; pour la délibération CE-1096-5.2, de la Faculté de médecine : Mme Natacha Trudeau, professeure titulaire à l'École d'orthophonie et d'audiologie; pour la délibération CE-1096-6.1, de la Faculté de l'éducation permanente : Mme Dominique Trudel et Mme Fabienne Cusson, responsables de programmes

ABSENTS : le recteur, M. Guy Breton; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, Mme Marie-Josée Hébert; le vice-recteur aux ressources humaines et à la planification, M. Jean Charest; le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau, le vice-recteur aux affaires internationales et à la Francophonie, M. Guy Lefebvre, le vice-recteur aux relations avec les diplômés, aux partenariats et à la philanthropie, M. Raymond Lalonde; les doyens : M. Frédéric Bouchard, Mme Hélène Boisjoly, Mme Renée Delaquis, Mme Louise Poirier, M. Réjean Hébert; la représentante de l'École HEC Montréal : Mme Michèle Breton; le représentant de l'École Polytechnique, M. Pierre Baptiste; les membres nommés par l'Assemblée universitaire : Mme Line Castonguay, M. Luc Stafford; des membres nommés par le Conseil de l'Université : le directeur général de la Direction des bibliothèques, M. Richard Dumont, le directeur de l'École d'optométrie, M. Christian Casanova; le directeur du Département de kinésiologie : M. Luc Proteau; un officier de la Faculté des arts et sciences : Mme Louise-Hélène Richard; le substitut au chargé de cours, M. David Lewis; des observateurs : Mme Agnieszka Dobrzynska, Mme Claire Benoît

PRÉSIDENTE : La vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Mme Louise Béliveau

SECRÉTAIRE : Le secrétaire général, M. Alexandre Chabot

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

Composition de la Commission des études. La Commission est informée de la démission de M. François Le Borgne (membre nommé par l'Assemblée universitaire).

CE-1096-1 ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1095^e séance tenue le 14 novembre 2017
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
5. Rapport de la Sous-commission des études supérieures
 - 5.1. Faculté des sciences infirmières
 - Création d'un programme de Diplôme d'études professionnelles approfondies de troisième cycle (DEPA) en soins palliatifs et de fin de vie
 - 5.2. Faculté de médecine — École d'orthophonie et d'audiologie
 - Modification au programme de Maîtrise professionnelle en orthophonie (2-752-1-0)
6. Rapport de la Sous-commission du premier cycle
 - 6.1. Faculté de l'éducation permanente
 - Création d'un programme de Certificat *Sexualité : enjeux de société et pratiques d'intervention* (1-416-5-0)
 - Modification au programme de Certificat de criminologie (1-065-5-0)

- 6.2. Faculté de musique
 - Création d'un programme de Mineure (1-615-4-2) et d'un programme de Majeure (1-615-2-2) en musiques, histoire et sociétés
 - Création d'un programme de Certificat en musique et arts (1-615-5-0)
- 6.3. Règlement des études de premier cycle
 - Proposition de modification
7. Processus institutionnel d'évaluation des programmes d'études : Plans d'action
- 7.1. Faculté de l'aménagement
 - Plan d'action pour le programme de Doctorat en aménagement
8. Affaires diverses
9. Prochaine séance
10. Clôture de la séance

CE-1096-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1095^e SÉANCE

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1095^e séance tenue le 14 novembre 2017, tel que présenté.

CE-1096-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant du procès-verbal de la dernière séance ; le secrétaire général, M. Alexandre Chabot, en fait la présentation. Il ajoute que le document de référence relatif aux modalités de la délégation de pouvoirs (modifications mineures aux programmes d'études) a été transmis aux membres à la suite de la séance (CE-1095-4.2).

CE-1096-4 INFORMATION ET QUESTIONS

Le secrétaire général, M. Alexandre Chabot, mentionne que l'étude du projet de loi modifiant la Charte de l'Université de Montréal se poursuivra dans le cadre des travaux de la commission parlementaire au cours du mois de janvier. Les travaux de la Chambre reprendront à la mi-février.

CE-1096-5 RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures et doyenne (administratrice) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, Mme Michèle Brochu, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 5.1 et 5.2.

La doyenne de la Faculté des sciences infirmières, Mme Francine Ducharme, présente le projet inscrit au point 5.1; pour cette présentation, la Commission reçoit Mme Caroline Larue, vice-doyenne aux cycles supérieurs, et M. Alain Legault, professeur agrégé.

Le vice-doyen aux sciences de la santé de la Faculté de médecine, M. Tony Leroux, présente le projet inscrit au point 5.2; pour cette présentation, la Commission reçoit Mme Natacha Trudeau, professeure titulaire à l'École d'orthophonie et d'audiologie.

CE-1096-5.1 Faculté des sciences infirmières

- Création d'un programme de Diplôme d'études professionnelles approfondies de troisième cycle (DEPA) en soins palliatifs et de fin de vie

2017-A0033-1096-501

La création d'un programme de Diplôme d'études professionnelles approfondies de troisième cycle—DEPA en soins palliatifs et de fin de vie (SPFV) se pose en regard des besoins grandissants en SPFV, et en regard de la conformité aux nouvelles lois (dont la *Loi concernant les soins en fin de vie*, entrée en vigueur en décembre 2015) ainsi qu'aux modalités du plan de développement 2015-2020 en soins palliatifs et de fin de vie du ministère de la Santé et des services sociaux. La préparation du projet de programme a tenu compte des recommandations du Groupe de travail sur la

formation en SPFV aux cycles supérieurs, mis sur pied dans le cadre des travaux du Comité interfacultaire et du réseau clinique en soins palliatifs et de fin de vie de l'Université de Montréal, dont le mandat était d'élaborer un projet d'éducation interdisciplinaire en SPFV et de faciliter la collaboration interfacultaire, interétablissement et interprofessionnelle. Le programme proposé vise le développement de compétences avancées et spécialisées en SPFV, selon une approche interdisciplinaire et intersectorielle, ainsi que le développement d'aptitudes en vue de la contribution à la production de connaissances dans ce domaine et à l'exercice d'un leadership dans la mise en œuvre de pratiques innovantes, s'appuyant sur des résultats probants et des pratiques exemplaires. La structure du programme comporte 30 crédits, répartis selon 9 crédits de cours obligatoires et 21 crédits de cours à option (dont 15 crédits attribués à l'activité d'intégration). L'implantation du programme, prévue au trimestre d'automne 2018, donne lieu à la création de quatre cours de sigle PAL. La présentation reporte au document 2017-A0033-1096-501.

En réponse à une question, des précisions sont apportées sur la distinction entre le programme présenté et d'autres programmes correspondants (dont le Microprogramme de deuxième cycle ou le programme de Maîtrise), le programme de DEPA proposant l'approfondissement des connaissances.

La Commission souligne l'intérêt présenté par le programme de DEPA quant à sa pertinence et à sa qualité interdisciplinaire.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un programme de Diplôme d'études professionnelles approfondies de troisième cycle (DEPA) en soins palliatifs et de fin de vie, à la Faculté des sciences infirmières, conformément au document 2017-A0033-1096-501.

CE-1096-5.2 Faculté de médecine — École d'orthophonie et d'audiologie

– Modification au programme de Maîtrise professionnelle en orthophonie (2-752-1-0)
2017-A0033-1096-502

La modification au programme de Maîtrise professionnelle en orthophonie propose une restructuration importante, afin de mieux répondre aux exigences de la pratique et de la formation dans ce domaine, et afin d'harmoniser cette offre de formation avec les programmes offerts par les universités canadiennes. Ainsi, comme pour la formation en audiologie (CE-1085-6.3, 18 octobre 2016), l'enseignement des actes professionnels en orthophonie ne sera plus effectué dans le cadre d'un programme de premier cycle suivi d'un programme de deuxième cycle, et sera regroupé dans le programme de Maîtrise professionnelle, lequel passera de 45 à 80 crédits (l'approbation du Ministère pour le financement des 80 crédits pour chacun des deux programmes —Audiologie et Orthophonie—et a été obtenue en janvier 2017). Cette modalité permettra de répondre aux exigences pour l'accès à la profession (notamment, en regard de l'enseignement d'actes professionnels dans un programme terminal de maîtrise, et de l'intégration de nouveaux contenus de formation en lien avec l'accroissement et la diversification des champs de pratique en orthophonie), et d'harmoniser le nombre de crédits du niveau de deuxième cycle du programme avec celui des autres programmes canadiens. La refonte du programme propose également l'établissement d'une approche pédagogique par compétences, incluant la définition d'un référentiel de sept compétences, pris en compte dans l'articulation des nouveaux contenus de formation et de cours, donnant lieu à la création de 34 nouveaux cours de sigle ORT. La mise en œuvre d'une approche par compétences permettra de mieux refléter les champs de pratiques de la profession, en regard de l'accès à la pratique de la profession dans toutes les provinces canadiennes. La nouvelle structure du programme de 80 crédits comporte un tronc commun de 71 crédits, et propose deux cheminements (cheminement avec rapport de stage, et cheminement avec travail dirigé). L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2020. La présentation reporte au document 2017-A0033-1096-502.

On prend note d'une correction technique à apporter à la page 18 du document de présentation (dans le tableau de la structure, la description du segment 71 doit indiquer un nombre de 9 crédits [et non 8] pour le travail dirigé).

En réponse à des questions, des précisions portent sur le fait que la probabilité que des étudiants aient déjà suivis les cours de *Collaboration interprofessionnelle en sciences de la santé* reste minime, et sur le fait que les outils utilisés dans le processus d'admission (dont les tests) sont les mêmes que pour les autres programmes de l'École.

La vice-rectrice adjointe à la promotion de la qualité, Mme Claude Mailhot, informe les doyens que le Bureau de la promotion de la qualité a développé certains outils pour accompagner les unités concernées par un processus d'agrément.

La Commission félicite l'École pour la qualité du projet présenté.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Maîtrise professionnelle en orthophonie (2-752-1-0), à l'École d'orthophonie et d'audiologie de la Faculté de médecine, conformément au document 2017-A0033-1096-502.

CE-1096-6 RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DU PREMIER CYCLE

La vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, Mme Sylvie Normandeau, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 6.1 et 6.2, et présente le projet inscrit au point 6.3.

Le doyen de la Faculté de l'éducation permanente, M. Christian Blanchette, présente les projets inscrits au point 6.1; pour cette présentation, la Commission reçoit Mme Dominique Trudel et Mme Fabienne Cusson, responsables de programmes.

La doyenne de la Faculté de musique, Mme Isabelle Panneton, présente les projets inscrits au point 6.2.

CE-1096-6.1 Faculté de l'éducation permanente

- Création d'un programme de Certificat *Sexualité : enjeux de société et pratiques d'intervention* (1-416-5-0)

– Modification au programme de Certificat de criminologie (1-065-5-0)

2017-A0033-1096-503, 503.1; 2017-A0033-1096-504, 504.1

La création d'un programme de Certificat *Sexualité : enjeux de société et pratiques d'intervention* veut répondre aux besoins de formation de divers groupes d'intervenants et de divers milieux professionnels concernés par ces problématiques, par la définition d'une formation adaptée aux enjeux sociaux actuels qui y sont liés, et proposant l'acquisition de connaissances, de méthodes et d'outils, ainsi que le développement de l'exercice du sens critique et d'une capacité réflexive, dans une perspective de conscientisation des intervenants quant à leur façon d'aborder les questions d'ordre sexuel, et selon une approche déterminée par les concepts définis par l'Organisation mondiale de la santé—OMS. Le développement du projet de programme a comporté la consultation de spécialistes et d'organisations concernés, dont l'Ordre professionnel des sexologues du Québec—OPSQ, lequel a confirmé l'importance des besoins de formation dans ce domaine ainsi que l'intérêt suscité par le développement d'une telle offre de formation. Les contenus de formation et la structure du programme ont été définis en fonction de l'acquisition de *savoirs* et d'habiletés de *savoir-être* et de *savoir-faire*. Les contenus de formation couvrent les enjeux associés à divers champs ou problématiques (biologiques, psychologiques, sociaux, culturels, économiques, politiques, éthiques, juridiques, historiques, religieux et spirituels), apportant une qualité interdisciplinaire à l'offre de formation proposée. L'objectif général de formation propose l'acquisition des connaissances et des habiletés nécessaires à l'éducation ou à l'intervention de soutien auprès de clientèles concernées par des problématiques de santé sexuelle (selon une perspective d'information, d'éducation ou d'intervention de soutien, mais non de traitement —lequel relève de l'expertise du sexologue), et est accompagné d'objectifs spécifiques conséquents (dont l'application des habiletés acquises en contexte professionnel, l'application d'habiletés relationnelles, la communication, et l'application de modalités d'identification [croyances, perceptions, attitudes, etc.] et de modalités de soutien définies en regard de connaissances pluridisciplinaires). La structure du programme comporte trois blocs de cours : bloc A—

Fondements (12 crédits de cours obligatoires); bloc B—Approfondissement (de 15 à 18 crédits de cours à option); bloc C—*Cours complémentaires* (de 0 à 3 crédits de cours à option). L'établissement du programme donne lieu à la création de dix nouveaux cours de sigle SXS (nouveau sigle). L'implantation du programme est prévue au trimestre d'automne 2018. La présentation reportée au document 2017--A0033-1096-503.

La Commission félicite la Faculté pour la qualité du projet présenté.

La modification au programme de Certificat de criminologie propose principalement une mise à jour des contenus du programme, définie en regard de différents éléments : 1. répondre aux recommandations émises dans le cadre du processus de l'évaluation du programme (principalement, par l'ajout d'un cours sur les différents milieux de pratique); 2. harmoniser les cours du programme de Certificat avec les cours de l'École de criminologie de la Faculté des arts et des sciences; 3. bonifier le bloc de cours sur l'intervention criminologique [bloc D], en vue d'assurer une meilleure cohérence des cours relatifs à cette thématique; 4. actualiser la banque de cours (notamment, les cours à option, dont l'abolition de cours devenus moins pertinents, remplacés par des cours mieux adaptés). L'évaluation ayant conclu que la structure, les conditions d'admission et les cours obligatoires restent pertinents, la modification porte essentiellement sur les blocs de cours à option (par l'ajout, le retrait ou le remplacement de cours), afin d'assurer la présence de contenus de formation adéquats et significatifs en regard des objectifs recherchés, et afin d'harmoniser cette offre de cours avec celle de l'École de criminologie. La répartition des crédits de la structure reste inchangée, sauf pour le bloc D, pour lequel le minimum de crédits passe de 0 à 3 crédits. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2018. La présentation reportée au document 2017--A0033-1096-504.

La registraire, Mme Marie-Claude Binette, s'informe de la possibilité de modifier le titre du programme (Certificat *de* criminologie) pour celui de Certificat en criminologie, de manière à l'harmoniser avec celui des autres certificats. Après discussion, la Commission convient d'adopter le projet de modification tel que présenté, et suggère de traiter séparément la modification éventuelle du titre du programme, sous réserve de vérifier si une telle modification nécessitera de lui attribuer un nouveau numéro de programme.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve, à la Faculté de l'éducation permanente :

- la création d'un programme de Certificat *Sexualité : enjeux de société et pratiques d'intervention* (1-416-5-0), conformément au document 2017--A0033-1096-503;
- la modification au programme de Certificat de criminologie (1-065-5-0), conformément au document 2017-A0033-1096-504.

CE-1096-6.2 Faculté de musique

- Création d'un programme de Mineure (1-615-4-2) et d'un programme de Majeure (1-615-2-2) en musiques, histoire et sociétés
- Création d'un programme de Certificat en musique et arts (1-615-5-0)
2017-A0033-1096-505, 505.1; 2017-A0033-1096-506, 506.1; 2017-A0033-1096-507, 507.1

La création des programmes de Mineure et de Majeure en musiques, histoire et sociétés se pose en lien avec l'établissement de programmes courts variés et permettant une diversification des offres de formation, dans la perspective d'offrir une voie d'entrée à des étudiants intéressés par les études en musique, et (dans le cas du programme de Mineure) n'ayant pas encore reçu une formation musicale systématique et approfondie. Par ailleurs, la création de ces programmes se pose en regard de la révision des programmes déjà existants en *Musique, art et société* (Mineure et Majeure), donnant lieu à une redéfinition de ces offres de formation de manière à favoriser une meilleure circulation des programmes de Mineure vers des programmes de Majeure et de Baccalauréat, ainsi que dans la perspective de la poursuite d'études aux cycles supérieurs. Cette révision donne ainsi lieu à la création de trois programmes (Mineure et Majeure en musiques, histoire et sociétés, et Certificat en musique et arts). Les programmes de Mineure

et de Majeure en musiques, histoire et sociétés remplaceront les programmes actuels de Mineure et de Majeure en musique, art et société (lesquels deviennent inactifs et seront éventuellement, par la suite, abolis).

Le programme de Mineure en musiques, histoire et sociétés propose une première approche de la formation en musique, par des cours ne nécessitant pas de formation spécialisée en solfège et en théorie musicale, tout en permettant d'effectuer la mise à niveau de la formation en théorie musicale, en vue de favoriser l'accès, par la suite, à des programmes de Majeure ou de Baccalauréat offerts par la Faculté. La structure du programme comporte quatre blocs de cours à option, définis selon les thématiques appropriées en regard de la formation recherchée ainsi que de sa compatibilité avec l'offre de formation de premier cycle de la Faculté, soit : bloc 70A—*Fondements* (de 9 à 12 crédits); bloc 70B—*Histoire des musiques occidentales* (de 6 à 15 crédits); bloc 70C—*Musiques et sociétés* (de 6 à 15 crédits); bloc 70D—*Théories et pratiques musicales* (de 0 à 9 crédits). Les objectifs visent une formation au domaine musical et aux matières essentielles de l'étude de la musique, et à l'acquisition de connaissances liées au phénomène musical (dans une perspective pluridisciplinaire, selon des approches liées aux disciplines de l'esthétique, de la sociologie, de l'ethnomusicologie et de l'histoire). L'implantation du programme est prévue au trimestre d'automne 2018. La présentation reporte au document 2017-A0033-1096-505.

Le programme de Majeure en musiques, histoire et sociétés permettra d'assurer une formation visant le développement de compétences musicales fondamentales essentielles à la poursuite d'études dans un programme de grade en musique (Baccalauréat ou programmes de deuxième cycle des études supérieures), ou à la poursuite d'une formation pouvant être combinée dans le cadre d'un baccalauréat par cumul. La structure du programme comporte 27 crédits de cours obligatoires et 33 crédits de cours à option. Les contenus des huit blocs de cours à option couvrent les thématiques pertinentes à la formation et à l'histoire musicales ainsi qu'à des approches musicales, culturelles et sociales (thématiques compatibles avec l'offre de formation de premier cycle de la Faculté), et comportent des contenus sur les outils professionnels (bloc 70G), des cours de langue (bloc 70H) et un minimum de 3 crédits à suivre dans le bloc 70 I—*Grands ensembles et ateliers* (les étudiants doivent passer une audition pour s'inscrire à certains cours de ce bloc). Les objectifs de formation visent l'acquisition de connaissances fondamentales sur le phénomène musical (histoire, outils méthodologiques et conceptuels, liens de la musique avec d'autres sphères de connaissance), et l'introduction à des approches de la démarche musicale. L'implantation du programme est prévue au trimestre d'automne 2018. La présentation reporte au document 2017-A0033-1096-506.

En réponse à une question, il est précisé qu'il reste possible que des cours regroupent des étudiants des programmes de Majeure et de Mineure et des étudiants du programme de Baccalauréat.

La création du programme de Certificat en musique et arts concrétise une collaboration bien engagée entre la Faculté de musique et le Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques (secteur Histoire de l'art) de la Faculté des arts et des sciences. Le programme propose une formation combinant l'acquisition de connaissances historiques en musique et en arts, et l'acquisition de connaissances liées aux théories et aux méthodes propres aux domaines de la musique. Dans le contexte de la révision des programmes de Mineure et de Majeure en musiques, arts et sociétés (remplacés par les programmes de Mineure et de Majeure en musiques, histoire et sociétés), le programme proposé se voit attribuer la composante interdisciplinaire *musique - histoire de l'art* de ces programmes, mais s'adressera à une clientèle plus large, ne recherchant pas une spécialisation en musique. Il propose des objectifs de formation davantage axés sur : l'acquisition de connaissances liées aux deux composantes disciplinaires du programme; la réflexion sur la problématique interdisciplinaire qui se pose entre l'histoire de l'art et la musique (selon une perspective comparatiste des objets et des méthodes historiques); la construction d'un discours interartistique, en vue de la réalisation d'activités de médiations culturelles intégrant la musique et les arts. Le programme pourra ainsi intéresser des clientèles diversifiées : étudiants provenant de programmes courts en musique souhaitant acquérir une formation complémentaire; intervenants du domaine des médiations culturelles souhaitant acquérir des connaissances musicales en lien avec l'art; étudiants provenant de domaines artistiques autres que la musique et souhaitant intégrer la musique à leur champ d'études principal; étudiants ayant une formation en musique (DEC spécialisé ou double-DEC) et souhaitant poursuivre parallèlement une formation universitaire dans un autre domaine. La structure du programme totalise 9 crédits de cours obligatoires et 21 crédits de cours à option, distribués dans trois blocs de cours portant sur l'histoire de la musique (bloc 70B), la thématique *Musique et sociétés*

(bloc 70C) et l'histoire de l'art (bloc 70D). L'implantation du programme est prévue au trimestre d'automne 2018. La présentation reportée au document 2017-A0033-1096-507.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve, à la Faculté de musique :

- la création d'un programme de Mineure (1-615-4-2) et d'un programme de Majeure (1-615-2-2) en musiques, histoire et sociétés, conformément aux documents 2017-A0033-1096-505 et 2017-A0033-1096-506;
- la création d'un programme de Certificat en musique et arts (1-615-5-0), conformément au document 2017-A0033-1096-507.

CE-1096-6.3 Règlement des études de premier cycle

– Proposition de modification

2017-A0033-1096-508, 508.1

La modification au Règlement des études de premier cycle porte sur les modalités des articles 13.6, 14.3 et 11. À l'article 13.6—*Échec à la reprise*, on ajoute une précision qui facilitera la gestion des dossiers étudiants comportant une obligation de reprise à la suite d'un échec [ajout d'un alinéa ii) à l'article 13.6b)]. À l'article 14.3—*Progression sous probation*, on ajoute une modalité permettant d'attribuer un échec à la reprise d'un cours réussi dans le contexte spécifique de la progression sous probation, et limitant la portée de l'article 13.5b) à la progression normale décrite à l'article 14.2 [ajout de l'alinéa c) *Échec à la reprise d'un cours réussi*]. La modification à l'article 11—*Système de notation* veut assurer la conformité à l'article 13.5 b) à la suite de l'ajout de la note E*, à laquelle on a attribué une valeur de 1, de sorte qu'aux fins du calcul de la moyenne, l'effet d'un échec encouru en probation à la reprise d'un cours réussi sera celui prévu à l'article 13.5b) [ajout de la note E* et de l'alinéa c) précisant l'usage de cette note]. La modification au Règlement sera effective à compter du trimestre d'automne 2018. La présentation reportée au document 2017-A0033-1096-508.

Une question portant sur l'application de l'article 13.6b) dans le cas où on utiliserait une modalité d'évaluation autre que celle d'un examen, on constate que l'alinéa i) de cet article concerne la modalité de l'examen de reprise pour un cours échoué dans un programme à promotion par année. On prend note de vérifier la formulation de l'article afin de s'assurer que celle-ci ne porte pas à confusion.

Une remarque portant sur le fait que l'échelle de notation disponible sur *Studium* utilise deux modalités de calcul, une vérification sera effectuée afin de valider l'information disponible sur cet environnement.

M. Nicolas St-Onge fait part d'une problématique liée à des changements apportés sans préavis au plan d'un cours (par exemple, devancement de la date d'un examen selon un trop court délai d'avis), donnant lieu à des situations problématiques en regard de l'organisation de l'horaire des étudiants, de la réussite académique, etc. Bien qu'un travail de sensibilisation ait été mené, de tels cas se trouvent encore signalés à la FAÉCUM et aux associations étudiantes, particulièrement lors des périodes d'évaluations. Ces aspects n'étant pas encadrés par l'article 4.8 du Règlement des études de premier cycle, sur le plan de cours, M. St-Onge propose d'ajouter une disposition à cet article, et se lisant comme suit : « Toute modification du plan de cours en cours de trimestre doit être proposée par le professeur et acceptée par la majorité des étudiants inscrits et présents lors de la proposition de la modification ».

La présidente, Mme Louise Béliveau, indique qu'à court terme, elle invite les doyens à sensibiliser les professeurs et les membres du personnel enseignant à éviter d'apporter de telles modifications au plan de cours dans un délai insuffisant. Elle invite M. St-Onge à vérifier la possibilité de déposer, pour étude à la Sous-commission du premier cycle, la proposition qu'il a présentée.

La vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, Mme Sylvie Normandeau, mentionne que des échanges ont eu lieu avec des représentants de la FAÉCUM sur la problématique signalée. Elle transmettra un courriel aux vice-doyens académiques (études de premier

cycle et études supérieures), afin de signaler les difficultés pouvant être occasionnées par des modifications de dernière minute apportées aux échéanciers des évaluations, décrits aux plans de cours.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au Règlement des études de premier cycle (articles 13.6; 14.3; 11), effective à compter du trimestre d'automne 2018, conformément au document 2017-A0033-1096-508.

CE-1096-7 PROCESSUS INSTITUTIONNEL D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES : PLANS D'ACTION

CE-1096-7.1 Faculté de l'aménagement

– Plan d'action pour le programme de Doctorat en aménagement
2017-A0033-1096-509, 509.1

La vice-rectrice adjointe à la promotion de la qualité, Mme Claude Mailhot, mentionne que le délai observé entre la production du rapport synthèse du Conseil académique d'évaluation des programmes—CAEP (décembre 2015) et le dépôt du plan d'action de la Faculté de l'aménagement s'explique par le fait que la Faculté avait souhaité compléter le cycle d'évaluation de l'ensemble de ses programmes d'études supérieures, préalablement au dépôt des plans d'action.

Le doyen de la Faculté de l'aménagement, M. Paul Lewis, présente le plan d'action pour le programme de Doctorat en aménagement. Dans ce cadre, la Faculté a voulu répondre aux neuf recommandations du rapport synthèse du CAEP, et des démarches commencées en 2016 ont donné lieu à la préparation d'un projet de refonte du programme (lequel sera acheminé dans les instances prochainement). Le plan d'action résume donc les mesures envisagées dans le cadre du projet de refonte, afin de répondre aux objectifs précisés par les recommandations, notamment, en regard des composantes suivantes : la détermination des compétences en recherche nécessaires pour l'entrée au programme et la définition d'une propédeutique appropriée lorsque requise; la révision de la séquence et des contenus de la formation; la mise en place de modalités de suivi en regard du cheminement et de l'encadrement des étudiants (incluant l'établissement d'un comité de suivi ou d'un comité de thèse); l'identification d'axes thématiques de recherche, aux fins du recrutement ainsi que du rayonnement du programme, mieux arrimés aux intérêts scientifiques des professeurs; le développement de modalités d'interaction entre les partenaires du programme; la définition de modalités de financement intégré; la mise en place de nouvelles stratégies de recrutement, ainsi que de mesures relatives à la réduction de la durée des études. Considérant le caractère interdisciplinaire du programme, les stratégies identifiées ont également porté sur le partage entre les disciplines (séminaires thématiques, etc.). La présentation reportée au document 2017-A0033-1096-509; le document 2017-A0033-1096-509.1 porte sur le rapport synthèse du Conseil académique d'évaluation des programmes—CAEP.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le plan d'action pour le programme de Doctorat en aménagement, de la Faculté de l'aménagement, conformément au document 2017-A0033-1096-509.

CE-1096-8 AFFAIRES DIVERSES

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1096-9 PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance prévue au calendrier aura lieu le mardi 30 janvier 2018, à 14 heures.

CE-1096-10 CLÔTURE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 15 heures 10.

Adopté tel que présenté, à l'unanimité le 30 janvier 2018 – délibération CE-1097-2

La présidente,

Le secrétaire général,

Louise Béliveau

Alexandre Chabot